



Rapport annuel
2018

Sommaire

- 1 Message de la direction
- 2 La Fondation
- 4 Répartition géographique des projets soutenus par la Fondation en 2018
- 6 Milieux terrestres et forestiers
- 10 Cours d'eau et lacs
- 12 Milieux humides
- 14 Sensibilisation et éducation
- 18 Bilan de notre action
- 22 États financiers
- 28 Conseil d'administration





Message de la direction

Depuis ses débuts en 2001, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement soutient les collectivités québécoises dans leur volonté de protéger les milieux naturels. Près de 16 millions de dollars ont ainsi été investis dans la mise en œuvre de 284 projets portés fièrement par des organismes sans but lucratif, des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des conseils de bande. Ces initiatives de mise en valeur de notre patrimoine naturel ont un impact social et environnemental positif sur les collectivités.

En 2018, la Fondation a financé 12 nouveaux projets répartis dans 7 régions administratives du Québec. Au total, 764 840 dollars ont été engagés dans la mise en valeur, l'aménagement et la restauration de milieux naturels ainsi que dans la sensibilisation de milliers de visiteurs invités à découvrir les richesses des écosystèmes et à contribuer à leur protection. La Fondation est heureuse de s'associer aux différents organismes qui mettent de l'avant des projets porteurs et qui élaborent des outils efficaces de sensibilisation touchant des milieux terrestres, forestiers et humides, des plans d'eau mais aussi des espaces naturels en milieu urbain. Elle tient à saluer le dévouement des équipes de travail des organismes promoteurs de ces projets, ainsi que les efforts inestimables des nombreux bénévoles qui concourent au succès des actions de préservation de l'environnement déployées de part et d'autre du Québec.

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux experts du comité d'analyse, à l'équipe de la Fondation ainsi qu'aux membres du conseil d'administration pour leur précieuse collaboration. À cet effet, mentionnons l'arrivée d'une nouvelle administratrice, M^{me} Ann Bourget, qui a joint le conseil cette année. Soulignons également le départ de M^{me} Myriam Truchon, que nous remercions pour sa contribution qui s'est échelonnée sur plus de 11 ans. Enfin, nous souhaitons témoigner toute notre gratitude à M^{me} Stella Leney qui a siégé au conseil à titre d'administratrice depuis 2004 et de présidente, de 2012 à 2017.

/s/ Pierre Gagnon
Président

/s/ Carlo Gagliardi
Directeur général

La Fondation

Mission

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'aider les collectivités québécoises à s'approprier leur environnement, à en jouir de façon responsable et à transmettre ce patrimoine naturel aux générations futures.

Objectifs

La Fondation finance des initiatives concrètes dont les retombées environnementales et sociales servent les intérêts de collectivités locales réparties dans toutes les régions du Québec. Les projets qu'elle soutient sont le fruit de partenariats locaux et visent les objectifs suivants :

- protéger, restaurer et mettre en valeur des milieux naturels ;
- sensibiliser des publics cibles relativement à des problématiques environnementales locales.

Ces objectifs vont de pair : un projet visant à protéger ou à restaurer un milieu naturel n'aura pas d'effet durable si les personnes qui ont un impact sur ce milieu ne se sentent pas concernées ; inversement, une action de sensibilisation ou d'éducation risque d'être sans effet si elle ne donne pas aux publics cibles les moyens d'agir concrètement sur leur milieu.

La Fondation appuie des projets qui peuvent avoir un effet positif direct sur des milieux naturels déterminés. Les projets éducatifs satisfont à ce critère lorsqu'ils visent à modifier le comportement de publics cibles clairement définis à l'égard des milieux naturels qu'ils fréquentent. Par conséquent, la sensibilisation à des problématiques environnementales d'ordre général ne fait pas partie de la mission de la Fondation.

Principes

- Soutenir des initiatives locales qui traduisent la volonté des collectivités de prendre en charge leur milieu de vie.
- Miser sur des projets rassembleurs qui bénéficient du soutien actif de plusieurs partenaires.
- Financer des actions qui produisent des effets positifs tangibles sur le plan environnemental et social.

Conditions de participation

Sont admissibles aux subventions de la Fondation, dans la limite des fonds alloués chaque année par Hydro-Québec :

- les projets qui s'inscrivent dans la mission, les objectifs et les principes de la Fondation ;
- les projets présentés par des municipalités, des MRC, des conseils de bande ou des organismes sans but lucratif dûment enregistrés au Canada et pouvant démontrer que leur projet ne sert pas des fins personnelles ni lucratives, mais les intérêts collectifs.





La Fondation en chiffres

Sa contribution depuis 2001 :

15,5 millions de dollars

284 projets dans toutes les régions du Québec

Milieus naturels touchés par les projets
de plus de **160** organismes :

11 568
hectares de
milieux terrestres
et forestiers

9 188
hectares
de milieux
humides

148
lacs et
cours d'eau

Répartition géographique

des projets soutenus par
la Fondation en 2018





Milieus terrestres et forestiers

- 1 Protection et mise en valeur du centre écologique Fernand-Seguin
- 2 Protection par l'acquisition d'une propriété forestière à Sainte-Anne-des-Lacs
- 3 Création et mise en valeur du parc des Sommets de Bromont
- 4 Protection et mise en valeur de la forêt boréale et des écosystèmes côtiers du fleuve Saint-Laurent : le sentier des Embruns – Phase II



Centre écologique Fernand-Seguin

Cours d'eau et lacs

- 5 Le lac des Battures : une oasis de nature à préserver au cœur de l'île des Sœurs
- 6 Mise en valeur du lac Vachon



Lac Vachon

Milieus humides

- 7 Mise en valeur, sensibilisation et atténuation des menaces dans la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher
- 8 Protection et mise en valeur du parc nature de Saint-Lin-Laurentides
- 9 Mise en valeur du marais Molson – Phase II



Marais Léon-Provancher

Sensibilisation et éducation

- 10 Sensibilisation et éducation pour la protection et la mise en valeur de la rivière Bonaventure
- 11 Mobilisation citoyenne contre les espèces exotiques envahissantes au coteau Sainte-Geneviève
- 12 Sensibilisation à la biodiversité du corridor vert et nourricier de Saint-Léonard



Rivière Bonaventure

A photograph of a forest with a wooden boardwalk. Two people are standing on the boardwalk, holding hands. The forest is filled with tall, thin trees and a dense canopy of green leaves. The ground is covered with fallen leaves. A large, light green circle is overlaid on the upper part of the image, containing the text.

Milieux
terrestres
et **forestiers**

Protection et mise en valeur du centre écologique Fernand-Seguin

Avec ses 65 hectares de forêts, le centre écologique Fernand-Seguin représente une partie constituante du corridor vert Châteauguay-Léry et un maillon de la Ceinture verte du Grand Montréal. Grâce à son réseau de sentiers, les amateurs de plein air peuvent pratiquer la randonnée pédestre, le ski de fond et la raquette. Ce site d'une grande valeur écologique, doté d'une servitude de conservation à perpétuité, est l'un des parcs municipaux les plus visités de la région. Mandaté pour en assurer la gestion, l'organisme Héritage Saint-Bernard souhaite mieux protéger ce milieu naturel exceptionnel, fragilisé par une fréquentation grandissante. Son objectif est de mettre en place des aménagements qui permettront d'en encadrer l'utilisation tout en offrant aux visiteurs une expérience bonifiée.

La contribution financière de la Fondation aidera l'organisme à minimiser les effets négatifs d'un achalandage accru, notamment par l'installation de clôtures de cèdre ainsi que d'une passerelle basse dans un secteur où le drainage est déficient. Ces aménagements réduiront la circulation hors des sentiers et le piétinement de la végétation par les randonneurs. Cela permettra de mieux protéger les trilles, l'ail des bois et les autres plantes rares de cette forêt typique du sud-ouest du Québec. Les visiteurs pourront également se procurer un dépliant qui leur permettra d'être mieux informés sur les bonnes pratiques à adopter lorsqu'ils fréquentent ce milieu naturel. De plus, des panneaux d'interprétation installés aux haltes les sensibiliseront à la grande diversité des écosystèmes qui les entourent et à l'importance de les préserver.



Projet	Superficie visée (ha)	Promoteur	Coût total prévu (\$)	Contribution de la Fondation (\$)
Protection et mise en valeur du centre écologique Fernand-Seguin	51	Héritage Saint-Bernard	76 080	49 900
Protection par l'acquisition d'une propriété forestière à Sainte-Anne-des-Lacs	29,5	Héritage Plein Air du Nord	544 000	30 000
Création et mise en valeur du parc des Sommets de Bromont	185	Ville de Bromont	445 000	220 000
Protection et mise en valeur de la forêt boréale et des écosystèmes côtiers du fleuve Saint-Laurent : le sentier des Embruns – Phase II	52,8	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale	285 695	49 000
TOTAL	437,5*		1 350 775	348 900

* Comprend les milieux forestiers touchés par des projets dans la catégorie « Milieux humides », soit 106 hectares (ha) dans la réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher et 13,2 ha au parc nature de Saint-Lin-Laurentides.

Milieux terrestres et forestiers



Protection par l'acquisition d'une propriété forestière à Sainte-Anne-des-Lacs

Héritage Plein Air du Nord (HÉPAN) est né en 2015 d'une volonté citoyenne de protéger des sites naturels de proximité. Il s'est donné comme mission de contribuer au maintien de la biodiversité et des processus écologiques de la forêt laurentienne, tout en offrant à la population un accès à la nature. Ainsi, l'organisme a choisi d'acquérir et de mettre en valeur une première propriété forestière de 29 hectares située à Sainte-Anne-des-Lacs, près de Prévost.

L'acquisition de cette pièce maîtresse située dans un territoire de 2 km² de milieux naturels peu perturbés, maintenant appelée forêt Héritage, a été rendue possible grâce à la contribution financière de la Fondation et de nombreux partenaires. Celle-ci s'ajoute à l'importante somme amassée par une collecte de fonds qui a soulevé l'engagement communautaire. Le soutien de la Fondation permettra également à l'organisme de réaliser des travaux d'aménagement afin d'améliorer l'accueil des visiteurs dans cet environnement exceptionnel. D'ailleurs, les démarches pour donner à ce site le statut de réserve naturelle reconnue sont en cours.

La forêt Héritage abrite des espèces à statut précaire, dont la listère du Sud, fleur désignée menacée au Québec, ainsi que la couleuvre verte, espèce de reptile susceptible d'être désignée menacée. En organisant des visites et des activités éducatives, HÉPAN contribuera à sensibiliser la population à l'intérêt écologique de ce territoire ainsi qu'à l'importance de protéger les milieux naturels encore intacts d'une pression anthropique de plus en plus présente.

Création et mise en valeur du parc des Sommets de Bromont

D'une superficie de 185 hectares, le parc des Sommets de Bromont est situé sur le massif du mont Brome, l'une des 9 collines Montérégiennes bien connues pour leur formation géologique unique au Québec. Grâce à une mobilisation communautaire impressionnante pour la conservation des milieux naturels, la Ville de Bromont a pu acquérir un territoire s'étendant sur 3 sommets encore intacts. En mettant ce site à l'abri du développement immobilier, la Ville reconnaît ainsi l'importance et la valeur des éléments écologiques du parc des Sommets. Soucieuse de les protéger tout en assurant la pérennité de son grand réseau de sentiers, elle souhaite faire connaître la richesse exceptionnelle du patrimoine naturel de ce territoire.

Le soutien financier de la Fondation permettra que l'on ferme certains sentiers et que l'on en restaure d'autres pour corriger des problèmes d'érosion du sol. L'objectif : protéger l'écosystème forestier exceptionnel présent sur le territoire. On ajoutera des panneaux d'interprétation, des balises, une signalisation adéquate et des plateformes d'observation. Les adeptes de plein air tout comme les amoureux de la nature pourront ainsi apprécier la richesse de la biodiversité en plus de bénéficier d'une expérience en montagne hors de l'ordinaire. Par ce projet rassembleur, la Ville de Bromont vise à offrir un bel exemple d'équilibre entre la conservation des milieux naturels et la pratique d'activités en pleine nature.





Protection et mise en valeur de la forêt boréale et des écosystèmes côtiers du fleuve Saint-Laurent : le sentier des Embruns – Phase II

C'est en plein cœur de la ville de Baie-Comeau qu'une section du sentier des Embruns a été aménagée, mettant ainsi en valeur la richesse de la forêt boréale et des écosystèmes côtiers d'une partie des rives de la rivière Manicouagan et du littoral du fleuve Saint-Laurent. Ce projet est né en 2014 d'une initiative d'envergure qui s'inscrit dans une démarche de développement durable participative à l'échelle de la collectivité de Baie-Comeau (Ma Ville Ma Voix).

Grâce à ce second soutien financier de la Fondation, le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) pourra finaliser les travaux de mise en valeur sur l'ensemble du sentier des Embruns, soit sur près de douze kilomètres. Dans cette optique, l'organisme améliorera le balisage et construira des trottoirs de bois, des escaliers, des ponts et des passerelles afin d'encadrer les visiteurs et d'offrir des lieux d'observation tout au long du parcours. Ayant pour mandat d'accroître les connaissances sur la nature et les dynamiques de la forêt boréale, le CEDFOB installera également des panneaux d'interprétation et réalisera des aménagements pour la petite faune. Les randonneurs seront sensibilisés à la richesse des écosystèmes côtiers ainsi qu'à la présence des diverses espèces fauniques caractéristiques de ce milieu, dont une grande diversité d'oiseaux.





Cours d'eau et lacs

Projet	Nombre de cours d'eau et de lacs	Promoteur	Coût total prévu (\$)	Contribution de la Fondation (\$)
Le lac des Battures : une oasis de nature à préserver au cœur de l'île des Sœurs	1 lac	Nature-Action Québec	143 507	56 500
Mise en valeur du lac Vachon	1 lac	Ville de Chandler	166 400	96 900
TOTAL	2 lacs		309 907	153 400

Le lac des Battures : une oasis de nature à préserver au cœur de l'île des Sœurs

L'île des Sœurs accueille une forte population résidentielle étant donné sa proximité du centre-ville de Montréal. Malgré les diverses transformations qu'elle a subies au cours des dernières décennies, sa pointe sud compte toujours près de 50 hectares de milieux naturels. Outre le boisé Saint-Paul, une forêt à la biodiversité exceptionnelle, on y trouve un lac, un ruisseau, un petit marais ainsi qu'une lisière boisée riveraine qui forment un écosystème aquatique d'une grande valeur écologique. Ces milieux insulaires du fleuve Saint-Laurent sont particulièrement riches en espèces fauniques d'intérêt.

Le site revêt une signification particulière pour la population locale, qui bénéficie des multiples services écologiques propres à cet endroit. Toutefois, l'environnement fortement urbanisé aux abords du lac des Battures ainsi que l'achalandage important menacent l'intégrité et l'équilibre fragile de ce milieu. L'arrondissement de Verdun a mandaté Nature-Action Québec pour mettre en place diverses activités. Celles-ci visent à sensibiliser le public à l'importance de protéger ce site et à mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains du lac à l'aide d'aménagements appropriés. L'appui de la Fondation permettra de bonifier les habitats du lac des Battures dans le but de rendre ces milieux de vie plus favorables à la reproduction, à l'alimentation et au repos des espèces animales. Par exemple, des radeaux végétalisés seront installés au milieu du lac au bénéfice de la faune ailée.

Les visiteurs seront quant à eux invités à emprunter une toute nouvelle structure comportant une passerelle et une plateforme qui limitera les impacts de leur passage sur le milieu qu'ils fréquentent. De plus, un panneau d'interprétation et des ateliers sur la faune aviaire les sensibiliseront à l'importance de protéger les milieux aquatiques, habitats essentiels pour la riche biodiversité indigène de l'île.

Mise en valeur du lac Vachon

Située en Gaspésie, en bordure de mer, la ville de Chandler est occupée en son centre par le lac Vachon. Cet écosystème hydrique comprend le lac lui-même, mais aussi le ruisseau Noir, des herbiers aquatiques et des milieux humides. Une grande passerelle et des sentiers en rive sillonnent le site. De nombreux résidents, groupes scolaires et clubs d'ornithologie fréquentent le site à l'année pour y observer la nature et y pratiquer diverses activités de plein air. Cette combinaison de milieux abrite plusieurs espèces d'oiseaux, la présence de certaines s'avérant rare ou inusitée. C'est le cas de la paruline des prés ainsi que de la talève violacée, petit échassier des marais au plumage spectaculaire.

Le plan d'eau au cœur de ce village-relais, pôle d'attraction régional, connaît plusieurs bouleversements. Au fil du temps, les remblais de la passerelle ont occasionné une importante accumulation de sédiments. Cela nuit, d'une part, aux habitats riverains du lac Vachon et provoque, d'autre part, l'implantation d'une végétation aquatique très abondante. De plus, l'eau de ruissellement déborde régulièrement sur les sentiers; les visiteurs ont alors tendance à contourner les zones inondées, ce qui risque de perturber la faune et la flore qui vit dans ce milieu fragile.

Grâce à l'appui financier de la Fondation, la Ville de Chandler réalisera des aménagements qui assureront un meilleur écoulement de l'eau à travers l'écosystème du lac Vachon. Aussi, on réduira les remblais, on allongera la passerelle et on améliorera le drainage des sentiers. On installera également de nouveaux panneaux d'interprétation. Les usagers obtiendront ainsi des renseignements sur les fonctions écologiques du milieu. Ils se sensibiliseront au déséquilibre engendré par la détérioration des lacs, qui, sans action adéquate de conservation, peut conduire à l'asphyxie des écosystèmes aquatiques.



Milieux humides

Projet	Superficie visée (ha)	Promoteur	Coût total prévu (\$)	Contribution de la Fondation (\$)
Mise en valeur, sensibilisation et atténuation des menaces dans la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher	19	Société Provancher	131 390	78 900
Protection et mise en valeur du parc nature de Saint-Lin-Laurentides	9,54	Ville de Saint-Lin-Laurentides	128 296	58 710
Mise en valeur du marais Molson – Phase II	1	Comité de surveillance Louis-Riel	87 600	29 000
TOTAL	84,8*		347 286	166 610

* Comprend les milieux humides touchés par des projets dans la catégorie « Milieux terrestres et forestiers », soit 11,9 hectares (ha) dans le parc des Sommets de Bromont et 14 ha au centre écologique Fernand-Seguin à Châteauguay et dans la catégorie « Cours d'eau et lacs », soit 3,36 ha au lac Vachon à Chandler et 26 ha au lac des Battures à l'île des Soeurs.

Mise en valeur, sensibilisation et atténuation des menaces dans la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher

Créée en 1919, la Société Provancher célèbre cette année 100 ans de contribution à la conservation de la nature. La gestion et la mise en valeur de milieux naturels, ainsi que la sensibilisation de la population et la diffusion de connaissances en sciences naturelles sont au nombre des mesures qu'elle a mises en place à cette fin. Propriétaire de la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher, la Société a rendu accessible au public ce territoire de 125 hectares situé à Neuville, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Au fil des saisons, des milliers de visiteurs viennent admirer des écosystèmes d'une biodiversité exceptionnelle – forêts, marais, zones en friche et rivages fluviaux. En plus des nombreux oiseaux aquatiques qui fréquentent le marais en période migratoire, on peut observer plusieurs espèces de canards, de grèbes et de râles qui y séjournent durant l'été.

Il importe donc d'atténuer l'impact du fort achalandage sur ce joyau régional. Un groupe de bénévoles de la Société s'est engagé à revoir la signalisation du réseau de sentiers, à bonifier les infrastructures d'accueil et d'observation de la faune, et à encadrer la circulation dans certains secteurs avec des clôtures de perche. On installera de nombreux panneaux d'interprétation et organisera deux circuits-rallyes destinés aux jeunes et aux familles. Grâce au soutien financier de la Fondation, les visiteurs de la réserve vivront ainsi une expérience renouvelée tout en profitant de ce milieu naturel emblématique consacré à la protection de la faune et de la flore.

Protection et mise en valeur du parc nature de Saint-Lin-Laurentides

Le territoire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides est aujourd'hui connu pour sa vaste plaine agricole traversée par la rivière de l'Achigan. Située dans la région de Lanaudière, à la porte d'entrée des Laurentides, cette localité souhaitait offrir à ses citoyens un parc-nature d'envergure en protégeant l'un des derniers espaces naturels sur son territoire. L'acquisition de terrains, caractérisés, entre autres, par la présence de lacs et de milieux humides et forestiers, a permis la consolidation de quelque 54 hectares maintenant voués à la conservation. Au total, sept milieux humides (un étang, des marais, des marécages et des tourbières boisées) offrent des habitats floristiques et fauniques d'une grande valeur.

La Ville de Saint-Lin-Laurentides a ainsi décidé d'investir dans la mise en valeur des lieux. En effet, l'achalandage important, de même qu'une mauvaise utilisation du site, portant préjudice aux habitats naturels, l'y ont fortement incitée. Grâce au soutien financier de la Fondation, elle organisera des activités de protection et de sensibilisation dans le but de préserver l'intégrité écologique et les milieux humides sensibles. Fermeture de certains accès à l'aide de végétaux, création de sentiers, installation de



panneaux d'interprétation et d'affichettes de signalisation sont autant de mesures qui seront mises en place. On pourra de cette façon mieux canaliser les visiteurs, les sensibiliser à la fragilité du milieu et les inviter à adopter des comportements conséquents avec la vocation de conservation du site. La mise en valeur de cet environnement exceptionnel qui se démarque par la diversité des milieux humides permettra d'offrir aux résidents de la ville et des alentours un lieu facilement accessible à l'année, tout en leur permettant de développer un lien d'appartenance.

Mise en valeur du marais Molson – Phase II

Actif depuis 50 ans, le Comité de surveillance Louis-Riel (CSLR) mobilise des citoyens engagés dans leur milieu de vie. Parmi ses principaux projets figure celui de la protection et de la mise en valeur du parc du Boisé-Jean-Milot, situé dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Bordant une zone commerciale, ce petit milieu naturel boisé est fréquenté annuellement par plus de 20 000 personnes. Il se caractérise par la présence du marais Molson, vestige d'un ancien ruisseau montréalais. Unique et essentiel comme îlot de biodiversité urbaine, ce milieu humide de 1 000 m² fait l'objet d'une nouvelle phase de mise en valeur.

Cette seconde contribution de la Fondation permettra au CSLR de poursuivre ses efforts de restauration du marais Molson. L'organisme procédera à des travaux de plantation et d'enrochement en vue de freiner l'érosion de la pente abrupte au pied de laquelle se trouve le marais. Plus de 300 arbres, arbustes et plantes indigènes seront ainsi ajoutés, bonifiant la diversité végétale du boisé. Le CSLR construira également des abris pour la faune afin d'améliorer les habitats des couleuvres et des oiseaux qui fréquentent cet espace naturel, d'ailleurs prisé par les ornithologues et les amoureux de la nature. Grâce aux aménagements de mise en valeur de cet écosystème en milieu urbain, la communauté pourra apprécier davantage le marais Molson et profiter des services écologiques qu'il offre.



Sensibilisation et éducation

Sensibilisation et éducation pour la protection et la mise en valeur de la rivière Bonaventure

Bien connue pour son caractère naturel et sa limpidité remarquable, la rivière Bonaventure offre un milieu d'exception aux amateurs de plein air et de pêche au saumon. Or, ses rives sont parmi les plus convoitées en Gaspésie pour le marché résidentiel et la villégiature. Le secteur de la ville de Bonaventure est le plus touché, quelque 260 propriétés riveraines y étant établies.

L'intensification de l'occupation du bord de l'eau n'est pas sans porter atteinte à l'intégrité de la rivière. En effet, le déboisement et la mise à nu des sols nuisent aux fonctions écologiques de la bande riveraine. Cela contribue à l'altération de la qualité du milieu aquatique. La perte d'habitats qui en résulte menace des espèces dont la présence est inusitée telles que l'arlequin plongeur, petit canard côtier, ainsi que l'aster d'Anticosti, plante spécifique aux formations géologiques de l'endroit.

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS), l'un des 40 organismes de bassins versants du Québec, promeut et soutient les initiatives qui visent la protection ainsi que la mise en valeur de l'eau et de ses usages. Avec ce projet, il souhaite sensibiliser les propriétaires riverains ainsi que le grand public à la valeur et à la vulnérabilité des milieux naturels en rive. Le CEGS entend également promouvoir l'adoption de pratiques respectueuses des habitats de la rivière Bonaventure. Grâce à la contribution de la Fondation, l'organisme produira une capsule vidéo et une trousse d'information invitant les propriétaires à s'engager à protéger et à mettre en valeur leur rive. Les résidents de Bonaventure seront également incités à participer aux journées annuelles de la rivière, qui souligneront l'importance de ce cours d'eau pour la communauté et la nécessité de protéger ses écosystèmes aquatiques.



Projet	Promoteur	Coût total prévu (\$)	Contribution de la Fondation (\$)
Sensibilisation et éducation pour la protection et la mise en valeur de la rivière Bonaventure	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	93 464	21 000
Mobilisation citoyenne contre les espèces exotiques envahissantes au coteau Sainte-Geneviève	Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale	43 054	29 930
Sensibilisation à la biodiversité du corridor vert et nourricier de Saint-Léonard	Nature-Action Québec	276 903	45 000
TOTAL		413 421	95 930

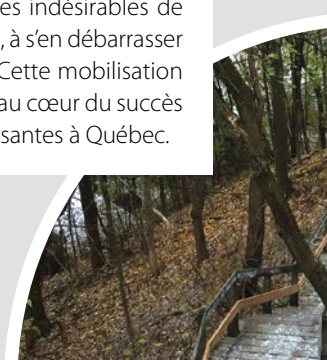
Sensibilisation et éducation



Mobilisation citoyenne contre les espèces exotiques envahissantes au coteau Sainte-Genève

À Québec, le coteau Sainte-Genève forme une ceinture verte située sur la face nord de la falaise séparant la haute ville de la basse ville. Sur un peu plus de trois kilomètres, cette bande étroite de forêt s'étend du quartier Saint-Jean-Baptiste au quartier Saint-Sacrement. Au cœur de ces denses secteurs urbains, le coteau est un milieu emblématique, traversé par plusieurs escaliers et sentiers. La propagation agressive d'espèces exotiques envahissantes qui tendent à remplacer les espèces végétales naturellement présentes menace l'intégrité de ces milieux boisés.

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale (CRE – Capitale-Nationale) est conscient des effets destructeurs des plantes envahissantes et de la gravité du problème environnemental qu'elles soulèvent. C'est pourquoi il a choisi de collaborer avec les résidents qui habitent en bordure du coteau Sainte-Genève pour protéger le boisé et sa biodiversité floristique. Avec l'aide de la Fondation, l'organisme sensibilise ces personnes aux divers moyens d'éviter de propager des espèces exotiques envahissantes issues de leur propriété. Comment ? En organisant notamment des formations sur le terrain et en se servant d'outils mis à la disposition d'une brigade citoyenne. Le Conseil invite ainsi la population à passer à l'action en participant à l'effort collectif de maîtrise de ces plantes exotiques. Les résidents apprennent à reconnaître ces espèces indésirables de manière à déceler leur présence dans leur jardin, à s'en débarrasser et à les remplacer par des espèces indigènes. Cette mobilisation citoyenne à laquelle contribue la Fondation est au cœur du succès de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à Québec.





Sensibilisation à la biodiversité du corridor vert et nourricier de Saint-Léonard

L'histoire de Saint-Léonard est marquée par une forte urbanisation occasionnée par l'explosion démographique des années 1960. Comme ailleurs dans l'est de Montréal, on fait face aujourd'hui à divers problèmes relatifs aux îlots de chaleur, à la fragmentation des habitats et à la perte de biodiversité. Fort de ses 30 années d'existence, l'organisme Nature-Action Québec (NAQ), mandataire de l'écoquartier de Saint-Léonard, propose de relier divers espaces verts de cet arrondissement montréalais et de sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger la biodiversité dans un contexte urbain.

Ainsi, la création d'un corridor vert et nourricier, proposé par NAQ et l'arrondissement de Saint-Léonard, permettra de favoriser des connexions écologiques et de générer des habitats pour des espèces fauniques et floristiques urbaines. Situé en grande partie dans une emprise de lignes de transport d'électricité, le corridor se compose de parcs et de terrains privés ainsi que des bassins Chartier, un aménagement de rétention des eaux de pluie qui forme un milieu humide fréquenté par la couleuvre brune, une espèce rare au Québec.

Ce projet s'inscrit dans une vaste initiative d'aménagement et de mise en valeur de la biodiversité visant à créer un important espace vert au cœur de Saint-Léonard. Le soutien financier de la Fondation permettra la réalisation d'un îlot de végétation pour pollinisateurs et l'installation de deux hôtels à insectes dans les parcs du secteur. De plus, des panneaux de sensibilisation portant sur la biodiversité seront installés, notamment sur les lieux des bassins Chartier. Enfin, l'organisme offrira aux résidents des ateliers sur la biodiversité urbaine ainsi que sur les pollinisateurs et les services écologiques essentiels qu'ils rendent.



Bilan de notre action

Depuis le début de ses activités en 2001, la Fondation a accordé une aide financière de 15,52 millions de dollars à 284 projets dont la valeur globale est estimée à 51,04 millions de dollars.

Le cadre d'analyse des demandes de subventions qui nous sont soumises a toujours traduit notre souci d'appuyer des initiatives porteuses de retombées importantes pour la conservation du patrimoine naturel du Québec.

Les tableaux ci-après font le bilan des subventions accordées par la Fondation depuis 2001 pour chaque catégorie de projets, selon la superficie et la nature des milieux touchés.

Répartition des subventions par catégories de projets

Catégories de projets	Nombre de projets en 2018	Nombre de projets depuis 2001	Sommes allouées aux organismes partenaires en 2018 (\$)	Sommes allouées aux organismes partenaires depuis 2001 (\$)
Milieux terrestres et forestiers	4	86	348 900	6 060 258
Cours d'eau et lacs	2	64	153 400	3 185 857
Milieux humides	3	69	166 610	4 093 973
Sensibilisation et éducation	3	65	95 930	2 184 240
TOTAL	12	284	764 840	15 524 328





Protection, restauration et mise en valeur de milieux terrestres et forestiers

Superficie des milieux terrestres et forestiers touchés par les projets

Période	Superficie (ha)
2018	437,5
Total depuis 2001	11 568,16*

* Certains milieux terrestres et forestiers ont fait l'objet de plusieurs initiatives financées par la Fondation. Dans ce cas, les superficies touchées ont été comptabilisées une seule fois.

Protection, restauration et mise en valeur de milieux humides

Superficie des milieux humides touchés par les projets

Période	Superficie (ha)
2018	84,8
Total depuis 2001	9 187,56*

* Certains milieux humides ont fait l'objet de plusieurs initiatives financées par la Fondation. Dans ce cas, les superficies touchées ont été comptabilisées une seule fois.

Protection, restauration et mise en valeur de cours d'eau et de lacs

Nombre de cours d'eau et de lacs touchés par les projets

Période	Nombre de cours d'eau	Nombre de lacs	Nombre total de cours d'eau et de lacs
2018	0	2	2
Total depuis 2001	79	69	148*

* Certains cours d'eau et lacs ont fait l'objet de plusieurs initiatives financées par la Fondation. Dans ce cas, ils ont été comptabilisés une seule fois.

Sensibilisation et éducation

Milieux naturels visés par les projets des partenaires de la Fondation

Période	Nombre de projets*	Projets axés sur des milieux terrestres ou forestiers	Projets axés sur des cours d'eau ou des lacs	Projets axés sur des milieux humides
2018	3	2	1	0
Total depuis 2001	65	25	31	22

* Un même projet peut toucher plusieurs types de milieux.

Bilan de notre action

Protection d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Les orientations en matière de diversité biologique adoptées en 2013 par le gouvernement du Québec¹ s'inspirent du *Plan stratégique pour la biodiversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi*². Ces orientations gouvernementales visent l'atteinte de résultats concrets dans le domaine de la conservation et de la gestion durable de la diversité biologique, et ce, pour les générations actuelles et futures.

En 2018, 19 espèces menacées, vulnérables ou vulnérables à la récolte et 21 espèces susceptibles d'être ainsi désignées, selon la classification établie par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*³ ont bénéficié d'interventions financées par la Fondation.

Depuis 2001, la Fondation a contribué à la protection de 64 des 116 espèces floristiques et fauniques qui ont été désignées menacées ou vulnérables au titre de cette loi (en date du 29 novembre 2018).

En outre, de 2003 à 2005, la Fondation a soutenu un projet visant à réintroduire le bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent. La population de l'estuaire du Saint-Laurent ayant disparu vers le milieu des années 1960, la réintroduction s'est faite à partir de la population de bars rayés de la rivière Miramichi.



Nombre d'espèces en situation précaire concernées par des projets financés par la Fondation depuis 2001 *

Population disparue	1
Espèces menacées, vulnérables ou vulnérables à la récolte	64
Espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables	170

* Chaque espèce est comptée une seule fois, bien que certaines aient été visées par plusieurs projets. Leur statut correspond à la désignation qui était en vigueur lorsque le projet les concernant a été accepté par la Fondation.

1. www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/orientations/orientations.pdf.
2. Adoptés en octobre 2010 dans le cadre de la Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (Japon).
3. Loi adoptée par le gouvernement du Québec en 1989.



Contribution de la Fondation à la protection d'espèces floristiques et fauniques en 2018

ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU VULNÉRABLES À LA RÉCOLTE

Plantes

ESPÈCES	STATUT DE L'ESPÈCE	PARTENAIRES
adiante du Canada	vr	1, 3
ail des bois	v	1, 3
asaret du Canada	vr	1, 3, 7
dentaire à deux feuilles	vr	1, 3
dentaire géante	vr	1
érable noir	v	1
gentiane de Victorin	m	7
ginseng à cinq folioles	m	3
goodyérie pubescente	v	1
listère du Sud	m	2
matteucie fougère-à-l'autruche	vr	1, 3, 8
sanguinaire du Canada	vr	1, 7
trille blanc	vr	1, 3
uvulaire à grandes fleurs	vr	1, 3

Oiseaux

ESPÈCES	STATUT DE L'ESPÈCE	PARTENAIRES
garrot d'Islande	v	4
grèbe esclavon	m	4
petit blongios	v	7
pygargue à tête blanche	v	4

Reptiles

ESPÈCE	STATUT DE L'ESPÈCE	PARTENAIRE
salamandre pourpre	v	3

NOMBRE D'ESPÈCES : 19

Partenaires – Projets 2018

- 1 Héritage Saint-Bernard
- 2 Héritage Plein Air du Nord
- 3 Ville de Bromont
- 4 Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale
- 5 Nature-Action Québec (île des Sœurs)
- 6 Ville de Chandler
- 7 Société Provancher
- 8 Ville de Saint-Lin-Laurentides
- 9 Comité de surveillance Louis-Riel
- 10 Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
- 11 Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale
- 12 Nature-Action Québec (Saint-Léonard)

ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Plantes

ESPÈCES	PARTENAIRES
athyrie à sores denses	3
aubépine dilatée	1
aubépine ergot-de-coq	1
carex de Swan	1
carex faux-rubanier	1
carex porte-tête	1
caryer ovale	1
chêne bicolore	1
dentaire laciniée	1
noyer cendré	1, 3, 7
woodwardie de Virginie	8

Oiseaux

ESPÈCES	PARTENAIRES
engoulevent d'Amérique	7
martinet ramoneur	7
paruline du Canada	7
quiscale rouilleux	7, 8

Mammifères

ESPÈCES	PARTENAIRES
chauve-souris argentée	7
chauve-souris cendrée	7
chauve-souris rousse	7

Reptiles

ESPÈCES	PARTENAIRES
couleuvre brune	5
couleuvre verte	2, 8

Amphibiens

ESPÈCE	PARTENAIRE
salamandre sombre du Nord	3

NOMBRE D'ESPÈCES : 21

Définitions

- m = menacée : espèce dont la disparition est appréhendée.
 v = vulnérable : espèce dont la survie est précaire, mais dont la disparition n'est pas appréhendée.
 vr = vulnérable à la récolte : espèce qui subit une pression de cueillette en raison de sa valeur commerciale.

États financiers

Rapport de la direction générale

Les états financiers de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la direction générale et sont approuvés par le conseil d'administration. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction générale maintient un système de contrôle conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection

des biens, à la comptabilisation des opérations ainsi qu'à la production d'états financiers fiables.

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement reconnaît sa responsabilité dans la gestion de ses affaires, en conformité avec les statuts qui la régissent.

Les états financiers de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ont été audités par les auditeurs indépendants KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et exprime leur opinion.

/s/ **Carlo Gagliardi**

Directeur général

Montréal, Québec

Le 27 mars 2019

Rapport des auditeurs indépendants

Aux administrateurs de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (l'«entité»), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,

conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans le Rapport annuel 2018.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans le Rapport annuel 2018 à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon

les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions

si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Montréal, Canada

Le 27 mars 2019

* CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° 133741

États de la situation financière

En dollars canadiens	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Actifs		
Trésorerie	1 549 589	800 975
Apports à recevoir d'Hydro-Québec	161 828	34 187
Intérêts à recevoir	1 246	785
Total de l'actif	1 712 663	835 947
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	12 647	16 055
Actif net		
Grevé d'affectations internes visant des projets environnementaux	1 364 283	1 267 017
Non affecté	335 733	(447 125)
Total de l'actif net	1 700 016	819 892
Total	1 712 663	835 947

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil,

/s/ Pierre Gagnon
Président

/s/ Armand Couture
Administrateur

États des résultats

Exercices terminés les 31 décembre

En dollars canadiens	2018	2017
Produits		
Apports provenant d'un fonds réservé	1 552 641	882 327
Revenus d'intérêts	8 107	3 201
Total des produits	1 560 748	885 528
Charges		
Projets environnementaux		
Approuvés au cours de l'exercice	311 284	287 290
Approuvés au cours des exercices précédents	322 290	402 955
Total des charges	633 574	690 245
Frais généraux d'administration et frais de gestion de projets	47 050	46 851
Total	680 624	737 096
Excédent des produits sur les charges	880 124	148 432

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États de l'évolution de l'actif net

Exercices terminés les 31 décembre

En dollars canadiens	Grevé d'affectations internes visant des projets environnementaux	Non affecté	2018 Total	2017 Total
Solde au début de l'exercice	1 267 017	(447 125)	819 892	671 460
Excédent des produits sur les charges	(633 574)	1 513 698	880 124	148 432
Affectations internes visant des projets environnementaux approuvés en 2018	796 840	(796 840)	—	—
Transfert à l'actif net non affecté	(66 000)	66 000	—	—
Solde à la fin de l'exercice	1 364 283	335 733	1 700 016	819 892

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

En dollars canadiens	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	880 124	148 432
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Intérêts à recevoir	(461)	(433)
Apports à recevoir d'Hydro-Québec	(127 641)	(7 129)
Créditeurs et charges à payer	(3 408)	245
Variation nette de la trésorerie	748 614	141 115
Trésorerie au début de l'exercice	800 975	659 860
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 549 589	800 975

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 19 janvier 2001 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

Elle a pour but de contribuer à la protection à long terme et à l'amélioration de l'environnement, d'appuyer et de promouvoir la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune, de la flore et des habitats naturels, et de soutenir les besoins locaux en matière de prise en charge de l'environnement. Au 31 décembre 2018, son conseil d'administration est formé de cinq gestionnaires d'Hydro-Québec et de cinq membres externes.

La Fondation est un organisme sans but lucratif exempt d'impôts au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui sont énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

a) CONSTATATION DES PRODUITS

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés et les dons sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant d'un fonds réservé d'Hydro-Québec sont constitués des apports provenant de ce fonds et des intérêts versés sur ce fonds. Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

b) CONSTATATION DES CHARGES

Les charges de projets environnementaux sont comptabilisées lorsque les dépenses ont été engagées par les organismes et approuvées par la Fondation.

Les charges administratives sont comptabilisées au moment où le service est reçu.

c) INSTRUMENTS FINANCIERS

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs et les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des intérêts à recevoir, des apports à recevoir d'Hydro-Québec et des crédettes et charges à payer.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles d'une perte de valeur. Le montant de la réduction de valeur est comptabilisé dans les résultats à titre de moins-value. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. Cette reprise est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

d) AFFECTATION DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Les projets environnementaux approuvés au conseil d'administration sont grevés d'affectations sous réserve qu'une entente de financement soit conclue entre la Fondation et les organismes.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

La trésorerie porte intérêt à un taux variable. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur les revenus d'intérêts de la Fondation.

Risque de crédit

La trésorerie de la Fondation est détenue par une institution financière dont la cote de crédit est de qualité supérieure. Ainsi, la Fondation considère que le risque de non-performance de cette contrepartie est négligeable.

Juste valeur

Les justes valeurs des intérêts à recevoir, des apports à recevoir d'Hydro-Québec et des crédettes et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu un apport de 1 425 000 \$ (800 000 \$ en 2017) du fonds qu'Hydro-Québec lui a réservé. L'actif net de ce fonds totalise 4,8 M\$ au 31 décembre 2018 (6,2 M\$ en 2017). Des revenus d'intérêts de 1 27 641 \$ (82 327 \$ en 2017) ont été gagnés sur ces sommes, qui sont destinés annuellement à la Fondation.

Par ailleurs, la Fondation a engagé au cours de l'exercice des frais généraux d'administration auprès d'Hydro-Québec qui totalisaient 27 854 \$ (23 830 \$ en 2017) dont aucun montant n'est inclus dans les crédettes et charges à payer au 31 décembre 2018 (néant en 2017). Ces services rendus par différentes unités administratives d'Hydro-Québec pour le bénéfice de la Fondation sont facturés sur la base des coûts réels, et ce, en vertu d'ententes conclues entre la Fondation et les différentes unités administratives d'Hydro-Québec.

Conseil d'administration



Pierre Gagnon

Président de la Fondation
Vice-président exécutif –
Affaires corporatives et juridiques
et chef de la gouvernance
Hydro-Québec

Michel Bérubé

Chef d'équipe
Impacts environnementaux
WSP Canada

André Besner

Directeur – Environnement
Hydro-Québec

Ann Bourget

Directrice – Affaires régionales
et collectivités
Hydro-Québec

Armand Couture

Administrateur indépendant

Chantal d'Auteuil

Directrice générale – Association
des biologistes du Québec

Francine Émond

Administratrice indépendante

Claude Grondin

Directeur – Initiatives fauniques
Fondation de la faune du Québec

Gilles Lemieux

Directeur régional – Manicouagan
et Directeur – Production
Hydro-Québec

Louise Pelletier

Administratrice indépendante



Renseignements détaillés sur la mission, les priorités et le fonctionnement de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ou sur les projets qu'elle soutient : www.hydroquebec.com/fondation-environnement

Tout commentaire relatif à ce rapport et à son contenu peut être adressé à la Fondation aux coordonnées ci-dessous :

Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
800, boul. de Maisonneuve Est, 23^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8
514 289-5384
fondation-environnement@hydro.qc.ca

Dépôt légal – 2^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1708-0045
ISBN 978-2-550-83349-9
ISBN 978-2-550-83350-5 (PDF)
2019G030 – 2018E3686-F

This document is also available in English.

Les photos de ce rapport sont la propriété exclusive soit des organismes ou des photographes professionnels indiqués ci-dessous, soit de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Aucune de ces photos ne peut être reproduite sans le consentement de son propriétaire.

[Page 2] *Parc des Sommets de Bromont* : les Amis des sentiers de Bromont.

[Page 3] *Parc des Sommets de Bromont* : les Amis des sentiers de Bromont.

[Page 5] *Centre écologique Fernand-Seguin* : Martine Hamel. *Lac Vachon, Ville de Chandler* : William De Merchand. *Marais Léon-Provancher* : Yvan Bédard. *Rivière Bonaventure* : Martine Hamel.

[Page 6] *Passerelle basse, Centre écologique Fernand-Seguin* : Martine Hamel.

[Page 7] *Clôtures de cèdre, Centre écologique Fernand-Seguin* : Dominic Gendron. *Canopée, Centre écologique Fernand-Seguin* : Martine Hamel.

[Page 8] *Sentier, Sainte-Anne-des-Lacs* : Héritage Plein Air du Nord (HÉPAN). *Forêt Héritage, Sainte-Anne-des-Lacs* : T.J. Walker. *Fougères, parc des Sommets de Bromont* : les Amis des sentiers de Bromont. *Sentier de pierres, parc des Sommets de Bromont* : les Amis des sentiers de Bromont.

[Page 9] *Vue aérienne, parc des Sommets de Bromont* : les Amis des sentiers de Bromont. *Sentier des Embruns, Baie-Comeau* : Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB).

[Page 10] *Lac des Battures, île des Sœurs* : Samir Kassabli, Nature-Action Québec.

[Page 11] *Lac des Battures, île des Sœurs* : Samir Kassabli, Nature-Action Québec. *Lac Vachon, Ville de Chandler* : William De Merchand.

[Page 12] *Marais Léon-Provancher* : Yvan Bédard.

[Page 13] *Parc nature de Saint-Lin – Laurentides* : Nature-Action Québec. *Marais Molson, Boisé-Jean-Milot* : Pierre Bourrassa.

[Page 14] *Rivière Bonaventure* : Martine Hamel.

[Page 15] *Propriété riveraine, Bonaventure* : Julie Leblanc, Conseil de l'Eau Gaspésie Sud. *Caractérisation de la bande riveraine, Rivière Bonaventure* : Conseil de l'Eau Gaspésie Sud.

[Page 16] *Contrôle de la renouée japonaise, coteau Sainte-Geneviève* : CRE – Capitale-Nationale. *Escaliers, coteau Sainte-Geneviève* : Martine Hamel.

[Page 17] *Bassins Chartier, arrondissement Saint-Léonard* : Nature-Action Québec. *Fleurs sauvages, arrondissement Saint-Léonard* : Nature-Action Québec.

[Page 18] *Passerelle, parc des Sommets de Bromont* : les Amis des sentiers de Bromont. *Gentiane de Victorin, Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher* : Pascale Forget.

[Page 19] *Corvée d'automne, Sainte-Anne-des-Lacs* : HÉPAN.

[Page 20] *Aubépine ergot-de-coq, Centre écologique Fernand-Seguin* : Dominic Gendron. *Grèbe esclavon, Centre écologique Fernand-Seguin* : Dominic Gendron. *Martinet ramoneur, Centre écologique Fernand-Seguin* : Dominic Gendron.

[Page 21] *Trille blanc, Centre écologique Fernand-Seguin* : Dominic Gendron. *Ail des bois, Centre écologique Fernand-Seguin* : Dominic Gendron.

[Page 28] *Trille blanc, Centre écologique Fernand-Seguin* : Dominic Gendron.

[Page 29] *Randonneurs, parc des Sommets de Bromont* : les Amis des sentiers de Bromont.

www.hydroquebec.com/fondation-environnement

2018E3686-F

